

Montréal, le 14 juillet 2015

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Hugo Sigouin-Plasse
Affaires réglementaires et réclamations
Direction des affaires juridiques
Gaz Métro
1717, rue du Havre
Montréal (Québec) H2K 2X3

**OBJET : Demande d’approbation du plan d’approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif de Société en commandite Gaz Métro à compter du 1er octobre 2014
Dossier de la Régie : R-3879-2014 - Phases 3 et 4**

Cher confrère,

La Régie de l’énergie (la Régie) accuse réception de votre lettre de ce jour requérant un délai additionnel à celui prévu dans la décision D-2015-105 pour le dépôt de la preuve sur la fonctionnalisation des coûts entre les services de transport et d’équilibrage.

Eu égard au motif invoqué, la Régie accueille votre demande et attendra donc le dépôt de ladite preuve au plus tard **le 17 juillet 2015 à 12 h.**

Veillez agréer, cher confrère, l’expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l’énergie

VD/ml